

Remplace la date 13-déc.-2021

Date de révision 07-juin-2026

Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit	14783
Numéro du fiche de données de sécurité	14783
Nom du produit	SENTINEL PO 619

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119484627-25-XXXX 01-2119471299-27-XXXX
Numéro d'index	649-467-00-8 649-474-00-6
Numéro EC	265-157-1 265-169-7
Numéro CAS	64742-54-7 64742-65-0

Substance pure/mélange	Substance
------------------------	-----------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Base Oil Utilisation de produits chimiques agricoles Distribution de substance Intermédiaire Revêtements Fluides de travail des métaux/huiles de laminage, Utilisation dans la production et le traitement du caoutchouc. produits routiers et de construction. Agent nettoyant Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières Utilisation en laboratoire Utilisation dans le traitement des polymères. Produit chimique de traitement de l'eau Produits chimiques pour l'industrie minière Agent liant Agent de libération Fabrication et utilisation des explosifs en suspension Carburants Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges. Fluides fonctionnels Fabrication de substance Lubrifiant Utilisation industrielle Utilisation professionnelle Utilisation par les consommateurs
-------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
-----------------------	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit est exempté de l'exigence d'une fermeture à l'épreuve des enfants et d'un avertissement tactile de danger, car il s'agit d'un danger d'aspiration, mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient avec un accessoire de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	100 %	01-211947129 9-27-XXXX	265-169-7	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	100 %	01-211948462 7-25-XXXX	265-157-1 (649-467-00-8)	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*Estimation de la toxicité aiguë*

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5 mg/L (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	15000	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Informations supplémentaires

Produits contenant une huile minérale incluant moins de 3 % d'extrait de DMSO comme mesuré selon IP 346

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses, le cas échéant. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. Peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui porte secours de pratiquer le bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Yeux	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Cutané(e)	Nécrose locale mise en évidence par l'apparition retardée de la douleur et des lésions tissulaires quelques heures après l'injection.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants : Antiémétique (vomissements et nausées)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes. Les gouttelettes du produit aspirées dans les poumons par ingestion
------------------------	--

ou vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique grave.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO₂, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Tenir le dos contre le vent. Empêcher de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Le produit est un accumulateur statique. Un liquide est généralement considéré comme un accumulateur statique non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100×10^{12} Siemens par mètre) et comme un accumulateur statique semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m. Qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur, les précautions à prendre sont les mêmes. De nombreux facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration, peuvent fortement influencer sa conductivité.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder sous clef. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

Classe d'entreposage (TRGS 510) Indéterminé(e)(s).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	-	0.97 mg/kg [4] [6]	2.73 mg/m ³ [4] [6] 5.4 mg/m ³ [5] [6]
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	-	0.97 mg/kg bw/day [4] [6]	2.73 mg/m ³ [4] [6] 5.4 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	0.74 mg/kg [4] [6]	-	1.2 mg/m ³ [5] [6]
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	0.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.2 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC 64742-65-0	-	-	-	-	9.33 mg/kg food
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC 64742-54-7	-	-	-	-	9.33 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.38 mm	< 1 heures

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisissez un respirateur conforme à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire garantissant un ajustement approprié, une formation adéquate et d'autres aspects importants de leur utilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur Light (or pale) jaune
Odeur Caractéristique
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
Point de fusion / point de congélation	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 315.56 °C
Inflammabilité	
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	7 %
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	0.9 %
Point d'éclair	> 194 °C
Température d'auto-inflammabilité	
Température de décomposition	
pH	

Remarques • Méthode

Aucune information disponible.

Estimé.

Inflammable.

Vase ouvert. ASTM D92.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.
non applicable.

pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	19.8 cSt	@ 40 °C. ASTM D 445.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	négligeable	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	> 3.5	Estimé.
Pression de vapeur	<0.1 mmHg	@ 20 °C. Valeur estimée.
Densité relative	0.9	ASTM D1298.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur	> 2	Valeur estimée.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point d'écoulement -18°C ASTM D97

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Sources d'inflammation à haute énergie. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Non irritant pendant l'utilisation normale. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition retardée de la douleur et des lésions tissulaires quelques heures après l'injection.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Antiémétique (vomissements et nausées).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5 mg/L (Rat) (4 h) (Dust/mist)
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	> 15 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Non irritant pendant l'utilisation normale. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------	---

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			non irritant

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau		Cutané(e)			non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une légère irritation des yeux. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Peut provoquer une légère irritation des yeux

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux		œil			Peut provoquer une légère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant cutané. Non sensibilisant respiratoire.
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
			Non sensibilisant respiratoire

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée		Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
			Non sensibilisant respiratoire

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non mutagène.
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries		Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères		Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères		Négatif
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt		Négatif

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries		Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères		Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères		Négatif
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt		Négatif

Cancérogénicité

Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité.

Informations sur les composants

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 451 : Études de cancérogénèse		Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse		Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 451 : Études de cancérogénèse		Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse		Ne devrait pas provoquer de cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce qu'il provoque des effets sur la reproduction.
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal		On ne s'attend pas à ce qu'il provoque des effets sur la reproduction.
OCDE, essai n° 421 : Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement		On ne s'attend pas à ce qu'il provoque des effets sur la reproduction.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal		On ne s'attend pas à ce qu'il provoque des effets sur la reproduction.
OCDE, essai n° 421 : Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement		On ne s'attend pas à ce qu'il provoque des effets sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	EL0	100 mg/L	72 heures	
Toxicité aiguë	Daphnia magna	EL0	1000 - 10000 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Poisson Pimephales promelas	LL0	100 mg/L	96 heures	
Toxicité chronique	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	NOEL	100 mg/L	72 heures	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEL	10 - 1000 mg/L	21 jours	

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	EL0	100 mg/L	72 heures	
Toxicité aiguë	Daphnia magna	EL0	1000 - 10000 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Poisson Pimephales promelas	LL0	100 mg/L	96 heures	
Toxicité chronique	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	NOEL	100 mg/L	72 heures	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEL	10 - 1000 mg/L	21 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être intrinsèquement biodégradable.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (64742-65-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	Biodégradation < 60 %	Devrait être intrinsèquement biodégradable

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (64742-54-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	Biodégradation < 60 %	Devrait être intrinsèquement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Elle a le potentiel de se bioaccumuler, cependant le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou limiter la biodisponibilité.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol négligeable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
--------------	------------------------

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC	La substance n'est pas PBT/vPvB
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC - 64742-54-7	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux**TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date 13-déc.-2021

Date de révision 07-juin-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité